

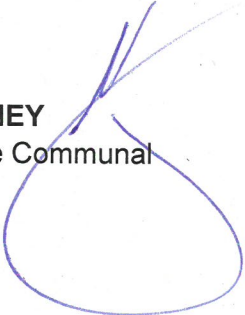
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION** (arrêté N° **1/2024/0268** du **21 mars 2025**) pour l'exploitation d'un stockage de déchets dangereux et traitement de déchets dangereux préalablement à une opération de valorisation ou d'élimination à Bettembourg, 212, Z.A.E. Wolser B.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **1 avril 2025** au **12 mai 2025**

Bettembourg, le 26 mars 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre